



Le Petit Beaugeatin



MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : mairie.beaugeay@wanadoo

Permanence du Maire et des adjoints:

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30

ou sur rendez-vous.

Ouverture au public :

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00



www.beaugeay.fr



Commune de Beaugeay



PANNEAUPOCKET

- Ma commune dans la poche -



Les ÉCOLES

BEAUGEAY - Tél : 05.46.83.24.96 (CE2 - CM1 - CM2)

MOEZE - Tél : 05.46.84.95.28 (PS - MS - GS)

St. FROULT - Tél : 05.46.84.96.72 (CP - CE1 - CE2)

Centre de Loisirs et Garderie - SEJI - Tél : 05.46.83.76.93

Restaurant Scolaire (Mairie de St. FROULT) - Tél : 05.46.84.92.44

DIVERS

Electricité : ENEDIS - Tél : 08 10 33 30 17 (Dépannage)

Téléphone : ORANGE - Tél : 39 01 (Dépannage)

Eau potable : RESE - Tél : 05 46 93 19 19 (dépannage)

Assainissement : SAUR - Tél : 05 81 91 35 02 (Dépannage)

Ordures Ménagères : CARO - (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

Décheterie d'Echillais : Horaires d'ouverture

Été - 1^{er} avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1^{er} octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

Assistante Sociale - D.T.A.S

28 rue Chanzy 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

PAROISSE de SAINT-AGNANT

35 avenue Charles de Gaulle 17620 ST AGNANT

Tél : 06 46 83 38 41

mail : paroisse.stagnant@gmail.com

Numéros d'URGENCE

SAMU : 15

-

POMPIERS : 18

-

GENDARMERIE : 17

SOMMAIRE

2
NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

3
LE MOT DU MAIRE

4
SÉANCES DU CONSEIL

18
SUIVI DES TRAVAUX

19
INFORMATIONS UTILES

24
LA PAROLE AUX ENFANTS

27
VOS ASSOCIATIONS

28
INFOS DIVERSES

LE PETIT BEAUGEATIN

Rédacteur en chef
Joël ROSSIGNOL

Équipe de rédaction
ANAÏS COCHON
JULIE MARCON
DAMIEN MOUNIER



Bonjour à toutes et à tous,

Pour ce numéro de mai, l'essentiel du petit Beaugeatin est consacré aux comptes-rendus de conseil municipal avec en prime le détail du compte administratif 2021 et du budget 2022. Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à venir me voir lors des permanences du mardi soir.

Vous avez pu constater que les travaux de l'annexe de la mairie ainsi que l'aménagement des rues de la Croix et de Beauregard sont terminés, les employés communaux ayant aménagés les espaces verts. Le lotisseur doit encore réaliser les travaux de finition des lotissements "La Roseraie" et "Haut du Bourg". Pour ce dernier Enédis doit effectuer le raccordement au transformateur des "Boudonnières" ce qui va, de nouveau, provoquer des gênes de circulation.

Sur l'exercice 2022, nous n'avons pas programmé de gros travaux, si ce n'est la pose d'un poteau d'incendie au carrefour de la Croix et l'installation d'une bâche incendie de 60 m³ rue de l'Église, ceci dans le cadre du schéma de défense extérieure contre l'incendie. Les autres dépenses étant des programmes de 2021 terminés en 2022.

Par contre, nous avons engagé auprès du SDEER l'étude d'effacement des réseaux "électrique, éclairage public et téléphonique". 1^{ère} tranche : fin de la rue des Ridollières, partie de la rue du Grand Jard et du Petit village, 2^{ème} tranche rue du Cloïne. Nous étudions également l'aménagement de la maison derrière l'école ainsi que celui des lagunes en face de la place du souvenir qui ne sont plus utilisées.

Le covid se faisant plus discret, les activités des diverses associations reprennent leur rythmes doucement mais sûrement. Je vous remercie de bien vouloir consacrer quelques minutes à la lecture de notre petit journal.

J. Rossignol



SEANCES DU CONSEIL

Séance du mardi 11 janvier

DECISION MODIFICATIVE N°01 - CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant la caisse des écoles ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement dépenses

- Article 6067 (fournitures scolaires) : + 15 €

Section de fonctionnement recettes

- Article 7488 (autres attributions et participations) : + 15 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

(pour : 15 - contre : 0 - abstension : 0)

Séance du mardi 9 février

PROTECTION INCENDIE – ACQUISITION D'UNE BÂCHE HORS SOL POUR LA RUE DE L'ÉGLISE

La défense incendie relève de la compétence et de la responsabilité du maire.

Monsieur le Maire présente le devis de la Rèse pour l'acquisition d'une bâche hors sol pour la Rue de l'Église.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 10 726,91 € T.T.C.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de la Rèse d'un montant de 10 726,91 € T.T.C. ;

- Mandate Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

(pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

PROTECTION INCENDIE – ACQUISITION D'UN POTEAU POUR LA RUE DES ERABLES

La défense incendie relève de la compétence et de la responsabilité du maire.

Monsieur le Maire présente le devis de la Rèse pour l'acquisition d'un poteau incendie pour la Rue des Erables.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 3 980,05 € T.T.C.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de la Rèse d'un montant de 3 980,05 € T.T.C. ;

- Mandate Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

(pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

PRESTATION DE CONTRÔLE DECI (DÉFENSE EXTÉRIEURE INCENDIE)

Monsieur le Maire expose :

VU La loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune,

VU Le décret du 27 février 2015, publié le 1er mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité,

signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

CONSIDÉRANT que la Rese, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

SEANCES DU CONSEIL



CONSIDÉRANT que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la Rese ont été présentés et votés lors du dernier comité syndical par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Monsieur le maire donne lecture des prestations et tarifs proposés ci-dessous par la Rese en matière de contrôle DECI :

Entretien fonctionnel tous les 2 ans	
Poteaux et Bouches Incendie :	3 x 60 € = 180 €
Points d'Eau Naturels et Artificiels :	3 x 48 € = 144 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de confier le contrôle des points de défense incendie de la commune à la Rèse au regard des engagements de celle-ci ;

- Valide la prestation « Poteaux et Bouches Incendie »

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

(pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

DEVIS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNEXE MAIRIE

Monsieur le maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires ont été réalisés concernant l'annexe mairie

Il y a lieu de se prononcer sur les devis suivants

ETS MENGUY (Rampe Handicapé) : 1 820,00 € H.T.

ETS MENGUY (Couverture) : 3 553,32 € H.T.

ETS DUBOSCQ (Charpente, Menuiserie Aluminium, Cloison et Plafonds, Charpente passage) : 1 917,00 € H.T.

ETS BORDAGE Bruno (électricité) : 2 453,00 € H.T.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Valide le devis des ETS MENGUY Aurélien d'un montant de 1 820,00 € H.T. ;

- Valide le devis des ETS MENGUY Aurélien d'un montant de 3 553,32 € H.T. ;

- Valide le devis des ETS BORDAGE Bruno d'un montant de 2 453,00 € H.T. ;

Concernant le devis des ETS DUBOSCQ, le Conseil Municipal donnera son accord de principe dès lors que Monsieur le Maire se sera entretenu avec l'entreprise pour des renseignements complémentaires

(pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES » CONTRAT UNIQUE D'INSERTION / CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI PEC CUI-CAE

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à

s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics au sein des services techniques, à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée pourra être conclu pour une période de 9 mois à compter du 1er mars 2022.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Aussi, il est proposé le recrutement d'un CUI - CAE pour



SEANCES DU CONSEIL

les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics à temps partiel à raison de 26 heures / semaine pour une durée de 9 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

(pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Retrait de la commune de Saint-Hippolyte du

SEJI :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Comité Syndical du SEJI du 16 décembre 2021, l'Assemblée délibérante a accepté le retrait de la commune de St Hippolyte au 31 décembre 2022.

Cependant à la demande de la Sous-Préfecture, la commune de St Hippolyte doit élaborer une étude d'impact (document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources, les charges et le personnel).

Après confirmation auprès de la Sous-Préfecture, les communes pourront délibérer pour le retrait de la commune de St Hippolyte.

Demande de Me RENAULT du camping :

Eclairage public :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me RENAULT Nicole, propriétaire du Camping.

Cette dernière demande s'il est possible de prolonger l'éclairage jusqu'au camping.

Monsieur GRIMAULT Wilfried se met en relation avec le SDEER pour cette affaire.

Rénovation aire de jeux : l'Araignée à l'aire de jeux endommagée :

Le Conseil Municipal décide d'enlever l'araignée de l'aire de jeux et demande à la commission « Sport et Loisirs » de se concerter pour une autre structure à la place.

Mutualisation avec la CARO pour un service d'assistance juridique :

Monsieur le Maire informe que la CARO propose aux communes la mutualisation d'un service assistance hot line juridique.

Le Conseil Municipal n'est pas intéressé.

Prestation CARO « ELECTRO » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas été retenue cette année pour la manifestation Rendez-vous Electro.

Dégradation Rue du Cloine :

Monsieur MARIE Philippe nous a informé que les camions

des travaux du futur lotissement « Les hauts du Bourg » ont fait des dégâts à l'entrée de la rue du Cloine.

Monsieur FRANCESCHI David informe qu'une réunion de travaux a lieu jeudi matin et qu'une demande de remise en état sera demandée.

Aboiement des chiens :

Madame Valérie VINOT informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la rue des oiseaux se plaignent de l'aboiement des chiens situés rue de la Touche.

Monsieur le Maire s'est déjà mis en relation à ce sujet avec le propriétaire qui a mis en place un système anti-aboiement.

Monsieur le Maire reprend rendez-vous avec le propriétaire.

Beaugeay en fête :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Comité des fêtes fait son Assemblée Générale le Vendredi 11 mars 2022 et que l'organisation de « Beaugeay en fête » sera évoquée.

Club Foot sur table de Rochefort :

Monsieur Christophe THEBAULT informe le Conseil Municipal de la demande du Club Foot sur table de Rochefort qui est à la recherche d'un local à partir du 1er avril 2022.

Le Conseil Municipal n'a pas de local à disposition.

Désignation d'un Elu pour le Comité de Pilotage du Schéma directeur cyclable communautaire :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner un référent pour assister au Comité de Pilotage du Schéma directeur cyclable communautaire.

Madame Vanessa BOYELDIEU a proposé sa candidature à Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Vanessa BOYELIEU

Planning des permanences pour les Élections Présidentielles les 10 & 24 avril 2022 :

1er tour : 10 avril 2022

De 8 h à 10 h 30 : Joël Rossignol, Frédéric Plissonneau, Annick Isaac et Viviane Lafont

De 10 h 30 à 13 h : David Franceschi, Benjamin Leau et

SEANCES DU CONSEIL



Christophe Thébault

De 13 h à 15 h 30 : Christophe Thébault, Valérie Vinot et Vanessa Boyeldieu

De 15 h 30 à 17 h 30 : Julie Marcon, Francis Renaud, Hugues Sauvanet et Joël Rossignol

De 17 h 30 à 19 h : Wilfried Grimaud, Vanessa Boyeldieu, David Franceschi et Claudine Quoinchon

1ème tour : 24 avril 2022

De 8 h à 10 h 30 : Joël Rossignol, Frédéric Plissonneau, Anaïs Cochon et Viviane Lafont

De 10 h 30 à 13 h : Valérie Vinot, Annick Isaac et Hugues Sauvanet

De 13 h à 15 h 30 : Julie Marcon, Joël Rossignol et Josiane Marchesseau

De 15 h 30 à 17 h 30 : Christophe Quoinchon, Freddy Marcon et Hugues Sauvanet

De 17 h 30 à 19 h : Wilfried Grimaud, Damien Mounier et Claudine Quoinchon

Planning des réunions de commissions

Commission « Personnel » :

Les membres de la commission se réunissent le vendredi 18 février 2022 à 15H00

Commission « Finances » :

Les membres de la commission se réunissent le samedi 26 février 2022 à 10H00

Commission « Travaux » :

Les membres de la commission se réunissent le samedi 12 mars 2022 à 9H30

Commission « Sport et Loisirs » :

Les membres de la commission se réunissent le mardi 22 mars 2022 à 18H00

Commission « Urbanisme » :

Les membres de la commission se réunissent le mardi 29 mars 2022 à 18H00

Séance du mardi 15 mars

CAISSE DES ECOLES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La Commission Administrative doit délibérer sur le compte administratif dressé par Monsieur ROSSIGNOL Joël, président, au cours de l'exercice 2021.

Madame LAFFONT Viviane, doyenne d'âge, prend la présidence.

Après s'être fait présenter le budget unique de 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur ROSSIGNOL Joël, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;
Procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de

fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Résultat 2020	725.07 €
Mandats émis	2 840,24 €
Titres émis	2 130,00 €
Résultat 2021	- 710, 24 €
Résultat cumulé	14,83 €

La commission doit approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021, définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le compte administratif 2021 de la caisse des écoles

(pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

CAISSE DES ECOLES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA TRÉSORIÈRE

La commission administrative réunie sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les

décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de



SEANCES DU CONSEIL

recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

La commission doit déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2021 tenu par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le compte de gestion de Madame la Trésorière 2021 de la caisse des écoles

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

CAISSE DES ECOLES : AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2021

La commission administrative en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif pour l'année 2021 qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 710,24 €, doit décider d'affecter le résultat :

Excédent antérieur reporté 725,07 €

Déficit de l'exercice 2021 - 710,24 €

Excédent au 31 décembre 2021 **14,83 €**

Report à nouveau au compte 002 14,83 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le résultat d'exploitation 2021 de la caisse des écoles

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif dressé par Monsieur ROSSIGNOL Joël, maire, au cours de l'exercice 2021.

Madame LAFFONT Viviane, doyenne d'âge, prend la présidence.

Après s'être fait présenter le budget unique de 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur ROSSIGNOL Joël, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections bud

gétaires :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses 464 280,80 €

Recettes 468 038,09 €

Excédent 2021 3 757,29 €

Résultat antérieur 202 189,06 €

Résultat de clôture 205 946,35 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses 240 538,34 €

Recettes 147 377,07 €

Déficit 2021 - 93 161,27 €

Résultat antérieur 46 161,85 €

Résultat de clôture - 46 999,42 €

Résultats cumulés 158 946,93 €

Le conseil municipal doit approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

SEANCES DU CONSEIL



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal
- Approuve le compte administratif 2021 de la commune

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA TRÉSORIÈRE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal doit déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2021, établi par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le compte de gestion de Madame la Trésorière 2021 de la commune.

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 3 757,29 €

Doit décider d'affecter le résultat :

FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté	202 189,06 €
Résultat de l'exercice	3 757,29 €

Excédent au 31 décembre 2021	205 946,35 €
------------------------------	--------------

INVESTISSEMENT

Excédent antérieur reporté	46 161,85 €
Résultat de l'exercice	- 93161,27 €
Déficit au 31 décembre 2021	- 46 999,42 €

Affectation au compte 1068	46 999,42 €
Affectation au compte 002	158 946,93 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le résultat d'exploitation 2021 de la commune.

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

BIENS PRÉSUMÉS SANS MAÎTRE – INCORPORATION D'UN BIEN AU DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n° 17-2022-01-24-00025 du 24 janvier 2022 dressant la liste des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Est annexé à l'arrêté mentionné ci-dessus, la liste des parcelles présumées sans maître au sens des dispositions de l'article L 1123.1 – 3e du code de la propriété des personnes publiques (CPPP).

La commune de Beaugeay est concernée par la parcelle cadastrée sous le numéro 332 de la Section A (cf plan joint).



SEANCES DU CONSEIL

Cette procédure d'appréhension des biens dits « biens présumés sans maître » comporte deux phases distinctes.

Première phase : la commune a procédé à une publication et à un affichage de cet arrêté sur la parcelle A 332 pendant six mois, à savoir du 28 mai 2021 au 30 novembre 2021.

Si les propriétaires ne se font pas connaître dans un délai de 6 mois à date de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicités prévues, les immeubles sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Ce qui est le cas.

Cette formalité ayant été accomplie, la deuxième phase peut être entreprise, à savoir :

- La procédure d'incorporation au domaine communal (3ème alinéa de l'article 1123-4 du code général

de la propriété des personnes publiques).

Cette incorporation est décidée par une délibération du Conseil Municipal et constatée par arrêté du Maire dans les 6 mois à compter de la date à laquelle il a été constaté que le bien est présumé sans maître (cf courrier de Monsieur le Préfet en date du 24 janvier 2022).

Aussi Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'incorporation de ce bien présumé sans maître au domaine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de l'incorporation de ce bien présumé sans maître dans le domaine communal

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

SEJI – SORTIE DE LA COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE

Vu l'article 5211-19 du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI), auxquels sont annexés les statuts,

Vu la demande de retrait de la commune de Saint Hippolyte du SEJI, en date du 30 novembre 2021,

Vu la délibération du comité syndical du SEJI en date du 16 décembre 2021 favorable au retrait de la commune de Saint Hippolyte,

Vu l'étude d'impact de la commune de Saint-Hippolyte,

Considérant l'application du droit commun au titre de l'article 5211-5 du CGCT modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004,

Considérant qu'à l'issue du délibéré de l'organe délibérant de l'EPCI, il revient à chaque commune membre de l'EPCI par décision du conseil municipal dans un délai de 3 mois de se prononcer sur la sortie, au-delà de ce délais la décision est réputée favorable, le retrait d'une commune est subordonné à

une majorité qualifiée de communes favorables :

- Soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée,

- Soit la moitié des communes, représentant deux tiers de la population totale,

Conformément aux statuts du SEJI, le départ de la commune de Saint Hippolyte ne pourra intervenir qu'en fin d'année civile et une fois que la commune se sera acquittée de toutes ses dettes.

Le départ de la commune de Saint Hippolyte entraînera de plein droit, la rétrocession de la compétence enfance-jeunesse à cette commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le retrait de la commune de Saint Hippolyte au 31 décembre 2022

(Pour : 13 - Contre : 1 - Abstention : 1)

QUESTIONS DIVERSES

Commission « Personnel » :

Les membres de la commission se réunissent le lundi 21 mars 2022 à 18H00

Commission « Sport et Loisirs » :

Les membres de la commission se réunissent le vendredi 25 mars 2022 à 17H00

Aboiement des chiens :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr et Me NADEAU demeurant au 8 rue du petit village qui se plaignent de l'aboiement des chiens de Mr RENOULLAUD Damien et de Mr MAZIARCZUK Stéphane situés Rue des Ridollières.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier à ces deux personnes pour résoudre le problème.

SEANCES DU CONSEIL



Avis sur le projet de parc Eolien :

Un projet de parc éolien en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine est en cours. La Commission nationale du débat public (CNDP), saisie par Mesdames les ministres de la Transition écologique et de la Mer, a décidé l'organisation d'un débat public. Ce débat est animé par une Commission particulière du débat public (CPDP).

Le débat public porte sur un projet de deux parcs éoliens :

- Un parc d'éoliennes en mer posées d'une puissance pouvant aller de 0.5 à 1 GW dans une zone de 743 km² au large de l'île d'Oléron, et son raccordement ;
- Un éventuel deuxième parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1 GW au large de la Charente-Maritime, et son raccordement.

Lors de l'atelier du 14 janvier, les publics ont proposé 5 scénarios quant aux suites du projet : du scénario zéro éolienne jusqu'au scénario recourant aux éoliennes flottantes

au large.

Conformément à l'article L121-8-1 du Code de l'environnement, la CPDP invite les collectivités territoriales situées sur le littoral de la façade maritime à formuler un avis.

Le débat public concernant le projet de parc éolien au large d'Oléron ayant eu lieu.

Compte tenu :

- Des incertitudes du projet de parc Eolien, tel qu'il est présenté et connu à la date du conseil,
- De l'indétermination concernant la puissance envisagée,
- De la fluctuation du lieu exact d'implantation,
- De l'imprévisibilité de l'impact sur l'environnement,
- Du risque sur la préservation de la biodiversité.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis défavorable au projet

Séance du mardi 5 avril

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxes foncière sur les propriétés non bâties.

Il rappelle que le produit de ces taxes alimente le budget communal.

L'évolution des bases fiscales a été fixée à 3,4 %, portant le produit fiscal attendu à 254 125 € soit :

- TFPB : 207 541 x 41,31 % = 207 541 €
- TFPNB : 46 584 x 78,69 % = 46 584 €

- Taxe d'habitation RS = 3 851 €
- Coefficient correcteur : - 22 533 €

Le montant prévisionnel de la fiscalité directe locale à inscrire au budget s'élève à : **235 443 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2022 :

- **Taxe Foncière Propriétés Bâties : 41,31 %**
- **Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 78,69%**
(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Diverses associations ont fait la demande auprès de la Mairie afin d'obtenir une subvention pour 2022.

Monsieur donne la lecture des différents courriers .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention dont les crédits sont inscrits à l'article 6574 aux associations ci-après :

- Chaîne de solidarité alimentaire 317,60 €
- ADMR 100,00 €

- AFM 50,00 €
- Amicale des donateurs de sang 50,00 €
- Association enfance et adolescence 50,00 €
- Association des paralysés de France 50,00 €
- Association prévention routière 50,00 €
- ESAB 96 500,00 €
- France Alzheimer 17 50,00 €
- Les restaurants du coeur 50,00 €
- Ligue contre le cancer 50,00 €

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)



SEANCES DU CONSEIL

TARIFS COMMUNAUX 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée des tarifs 2022 de locations

TARIFS DE LOCATION SALLE des FÊTES et ANNEXE MAIRIE		
CAUTION RESERVATION		200 €
SALLE DES FETES (+ 30 personnes)		
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEK-END		220,00 €
Habitants HORS commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEK-END		330,00 €
Associations HORS COMMUNE (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEK-END 1 ^{ère} manifestation gratuite pour celles exerçant leur compétence sur Beaugeay		220,00 €
NOUVEAU ANNEXE MAIRIE (- 30 personnes)		
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas manifestation) PAR JOUR		60,00 €
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEKEND		120,00 €
Habitants HORS commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) PAR JOUR		130,00 €
Habitants HORS commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEK-END		220,00 €
Associations HORS COMMUNE (pour réunion, lunch, repas, manifestation) PAR JOUR 1 ^{ère} manifestation gratuite pour celles exerçant leur compétence sur Beaugeay		60,00 €
Associations HORS COMMUNE (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEK-END 1 ^{ère} manifestation gratuite pour celles exerçant leur compétence sur Beaugeay		120,00 €
CAS DIVERS : Associations Communales		GRATUIT
CAS DIVERS : Bénévoles ayant participé à la construction		GRATUIT
TARIFS de LOCATION de MATERIELS		
Location remorque (uniquement pour gravas inertes)	Pour un voyage	50,00 €
Tracteur débroussailleuse avec chauffeur	Pour 1 heure	100,00 €
Chaise (ancien matériel de la salle des fêtes)	L'unité	0,50 €
Table (ancien matériel de la salle des fêtes)	L'unité	3,00 €
Livraison (Tables et Chaises) sur la commune	Pour un voyage	10,00 €
Livraison (Tables et Chaises) communes limitrophes	Pour un voyage	20,00 €
TARIFS CIMETIERE		
Concession trentenaire	Le mètre carré	80,00 €
Concession cinquantenaire	Le mètre carré	100,00 €
Columbarium cinq ans	La case	200,00 €
Columbarium 15 ans	La case	400,00 €
Columbarium trentenaire	La case	600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs de location 2022
(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

SEANCES DU CONSEIL



CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil d'administration vote un budget unique par chapitre :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère générale	2 174,83 €
60 - ACHAT et VARIATION des STOCKS	2 174,83 €
• 6064 - Fournitures administratives	250,00 €
• 6067 - Fournitures scolaires	1 924,83 €
TOTAL DÉPENSES	2 174,83 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

74 - Dotations, subventions et participations	2 160,00 €
• Autres attributions et participations	2 160,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	14,83 €
TOTAL RECETTES	2 174,83 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :
- Approuve le Budget 2022 de la caisse des écoles
(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

➔ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 - Charges à caractère générale	100 360,00 €	70 - Produits des services	5 300,00 €
012 - Charges de personnel	149 680,00 €	73 - Impôts et taxes	338 193,00 €
015 - Atténuation de produits	35 688,00 €	74 - Dotations et participations	123 705,00 €
65 - Autres charges de gestion	180 380,00 €	75 - Autres produits de gestion	13 500,00 €
66 - Charges financières	5 650,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
68 - Dotations aux amort. et provisions	100,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 596,93 €	013 - Atténuations de charges	500,00 €
023 - Virement section d'investissement	147 690,00 €	002 - Excédents de fonctionnement	158 946,93 €
Total des dépenses	640 144,93 €	Total des recettes	640 144,93 €

➔ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	
001 - Déficit d'investissement reporté	46 999,42 €	10 - Dotation, fonds divers et réserves	23 482,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	42 670,00 €	1068 - Excédents de fonct. capitalisés	46 999,42 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	77 238,00 €
21 - Immobilisations corporelles	214 652,84 €	21 - Immobilisations corporelles	8 912,84 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	021 - Virement de la section de fonct	147 690,00 €
Total des dépenses	304 322,26 €	Total des recettes	304 322,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget 2022 de la commune.
(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

La taxe d'habitation a été supprimée le 1^{er} janvier 2021, elle est remplacée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière propriétés bâties.

Il s'avère que les nouvelles constructions sont exonérées les deux premières années à compter de leur achèvement alors que la taxe d'habitation était due dès que la construction était habitée, d'où une perte de recette pour la commune.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du

code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitations.

Monsieur le Maire précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux des immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés



SEANCES DU CONSEIL

de l'Etat prévus aux articles L.301-1 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Afin de ne pas grever le budget communal et de ne pas perdre des ressources financières, Monsieur le Maire propose de limiter l'exonération de la taxe foncière au taux de 50 % de la base imposable. Il est précisé que la limitation de cette exonération s'appliquera à tous les immeubles à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve la limitation de l'exonération de deux ans de la

taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR ASSISTANCE FINANCIÈRE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1er Janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.

o En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.

o La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance

financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA (ou TVA si budget annexe),
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA (ou TVA) par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Beaugeay, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA (ou TVA) : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de voirie.

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Accueil du Périscolaire :

Monsieur le Maire à rencontrer le Président du SEJI lors d'une réunion et le sujet d'un regroupement périscolaire des enfants de Beaugeay sur un même lieu d'accueil a été évoqué. Le Conseil Municipal propose de rencontrer les responsables du SEJI pour en discuter.

Commission « Sport et Loisirs » :

Messieurs Christophe THEBAULT et David FRANCESCHI informent le Conseil Municipal que la Commission « Sport et Loisirs » s'est réunie le 25 mars 2022 et nous donnent le compte-rendu :

- Noël des enfants de Beaugeay : Le samedi 10 décembre 2022 (Traversée du Père Noël en calèche, Goûter aux

SEANCES DU CONSEIL



Beaugeatines (voir avec le Comité des fêtes))

• **Beaugeay en fête** : Cette année le Comité des fêtes ne souhaite pas faire cette manifestation.

La Commission « Sport et loisirs » veut mettre en place « La fête des voisins » à la place

Une information sera diffusée sur l'application « Panneau Pocket », la date retenue est le vendredi 20 mai 2022.

• **Les trotinettes** : Le samedi 25 juin 2022

Demande de la commune un podium à la CARO (Service Technique) et prévoir la liste des signaleurs.

Vin d'honneur offert (rosé pamplemousse et soda) par la Mairie

• **Aire de jeux** : la Commission demande la suppression de la pyramide (voir les services techniques)

ELECTION PRÉSIDENTIELLE À BEAUGEAY

1^{er} tour - 10 avril 2022

Inscrits :	534	LE PEN Marine :	175
Votants : 82,77 %	442	ZEMMOUR Eric :	17
Nuls :	4	MELENCHON Jean Luc :	53
Exprimés :	438	HIDALGO Anne :	7
ARTHAUD Nathalie :	3	JADOT Yannick :	15
ROUSSEL Fabien :	11	PECRESSE Valérie :	15
MACRON Emmanuel :	114	POUTOU Philippe :	4
LASSALLE Jean :	19	DUPONT-AIGNAN Nicolas :	5

2^{ème} tour - 24 avril 2022

Inscrits :	533
Votants : 82,55 %	440
Blancs :	21
Nuls :	11
Exprimés :	408
MACRON Emmanuel :	173
LE PEN Marine :	235

SECTION DE FONCTIONNEMENT C A 2021 ET BUDGET 2022 - RECETTES

Libellé	C.A. 2021	Bud 2022
13 - Atténuations de charges	2 197,20 €	500,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	2 197,20 €	500,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	7 729,84 €	5 300,00 €
70311 - Concession dans les cimetières	100,00 €	200,00 €
70323 - Redevance d'occupation du dom.public communal	748,57 €	750,00 €
7083 - Locations Diverses	6 499,90 €	4 000,00 €
70874 - par les écoles copies au-delà du quota	231,37 €	250,00 €
70878 - par d'autres redevables	150,00 €	100,00 €
73 - Impôts et taxes	324 505,19 €	338 193,00 €
73111 - Impôts directs locaux	220 744,00 €	235 443,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	737,00 €	200,00 €
73211 - Attribution de compensation	67 688,12 €	67 050,00 €
73223 - Fonds péréquation des ressources Intercom et Comm.	13 872,00 €	14 500,00 €
73224 - Fds dép des DMTO pour les com de -5000 Hab	21 464,07 €	21 000,00 €
74 - Dotations, Subventions et Participations	116 290,73 €	123 705,00 €
7411 - Dotation forfaitaire	71 447,00 €	70 176,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	17 272,00 €	17 742,00 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	9 252,00 €	10 932,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	3 027,00 €	3 000,00 €
744 - FCTVA	155,03 €	0,00 €
74718 - Autres	6 758,18 €	6 200,00 €
74751 - GFP de rattachement	200,00 €	9 542,00 €
74834 - Etat-Compens. au titre exonérations taxes foncières	7 785,00 €	6 113,00 €
7488 - Autres attributions et participations	394,52 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	14 758,10 €	13 500,00 €
752 - Revenus des immeubles	14 161,62 €	13 000,00 €
Logement du Bar	7 702,62 €	7 650,00 €
Bar	5 040,00 €	4 800,00 €
Salle des fêtes	1 419,00 €	550,00 €
7588 - Autres Produits divers de gestion courante remb TF du bar	596,48 €	500,00 €
76 - Produits financiers	7,03 €	0,00 €
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	7,03 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 550,00 €	0,00 €
775 - Produits de cessions d'immobilisations	2 436,00 €	0,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	114,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	468 038,09 €	481 198,00 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	C.A. 2021	Bud 2022
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	468 038,09 €	481 198,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	202 189,06 €	158 946,93 €
TOTAL RECETTES REELLES CUMULEES	670 227,15 €	640 144,93 €



SEANCES DU CONSEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CA 2021 ET BUDGET 2022 - DÉPENSES

Libellé	C.A. 2021	Bud 2022	Libellé	C.A. 2021	Bud 2022
60 - CHARGES DE PERSONNEL	139 476,11 €	147 560,00 €	64 - CHARGES DE PERSONNEL	139 476,11 €	147 560,00 €
60611 - Eau et assainissement	1 077,18 €	2 000,00 €	6411 - Personnel titulaire	86 772,80 €	90 100,00 €
60612 - Energie - Electricité	16 719,41 €	16 800,00 €	6413 - Personnel non titulaire	0,00 €	2 810,00 €
60621 - Combustibles	2 075,99 €	2 100,00 €	6415 - Indemnité Inflation	0,00 €	300,00 €
60622 - Carburants	2 275,51 €	2 900,00 €	64168 - Autres emplois d'insertion	9 452,56 €	9 900,00 €
60624 - Produits de traitement	0,00 €	30,00 €	6451 - Cotisations à l'URSSAF (dont 300 € CCAS)	11 409,39 €	13 030,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	194,00 €	200,00 €	6453 - Cotisations aux caisses de retraite	23 686,26 €	23 400,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	594,78 €	600,00 €	6454 - Cotisations aux ASSEDEC	383,38 €	520,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	79,92 €	0,00 €	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	6 039,72 €	6 000,00 €
60633 - Fournitures de voirie	8 236,24 €	11 000,00 €	6456 - Versement au FNC du supplément familial	1 100,00 €	870,00 €
60636 - Vêtements de travail	474,00 €	800,00 €	6458 - Cotisations aux organismes sociaux	288,00 €	300,00 €
6064 - Fournitures administratives	634,55 €	1 400,00 €	6475 - Médecine du travail, pharmacie	342,00 €	350,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	7 600,74 €	8 000,00 €	014 - Atténuations de produits	35 688,00 €	35 688,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	24 012,44 €	33 400,00 €	739221 - FNGIR	35 688,00 €	35 688,00 €
611 - Contrats de prestations de services	9 963,21 €	12 000,00 €	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	199 641,01 €	180 380,00 €
6135 - Locations mobilières	465,57 €	1 000,00 €	6531 - Indemnités	26 020,20 €	26 100,00 €
615221 - Bâtiments Publics	0,00 €	3 000,00 €	6533 - Cotisations de retraite	1 092,62 €	1 100,00 €
61551 - Matériel roulant	7 872,03 €	9 000,00 €	6541 - Créances admises en non valeur	6 964,40 €	6 970,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	321,60 €	3 000,00 €	65541 - Contrib. Fonds compens. charges territoriales	91 284,44 €	80 000,00 €
6161 - Multirisques	4 305,03 €	4 400,00 €	SEJL	64 507,64 €	53 000,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 085,00 €	1 000,00 €	SIVU	4 361,50 €	4 610,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 820,27 €	15 030,00 €	CARO	1 817,00 €	2 600,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	1 000,00 €	sous total	161 970,58 €	140 210,00 €
6231 - Annonces et insertions	107,45 €	200,00 €	6558 - Autres contributions obligatoires : CUIS	1 594,62 €	3 000,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	3 096,83 €	5 500,00 €	65822 - Aides	0,00 €	1 000,00 €
6238 - Divers	25,85 €	100,00 €	6574 - Subv.fonct. aux asso.&autres pers. de droits privés	1 997,20 €	2 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	0,00 €	200,00 €	65888 - Autres (Colisation DGFP)	1,39 €	0,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	545,77 €	700,00 €	66 - CHARGES FINANCIERES	5 560,17 €	5 650,00 €
6262 - Frais de télécommunications	2 141,18 €	3 500,00 €	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 360,17 €	5 650,00 €
627 - Services bancaires & assimilés	16,21 €	30,00 €	6688 - Autres	200,00 €	0,00 €
6281 - Concours divers	2 904,05 €	3 000,00 €	68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	94,00 €	100,00 €
62876 - Au GFP de rattachement	0,00 €	100,00 €	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circula	94,00 €	100,00 €
62878 - A d'autres organismes	614,18 €	300,00 €	022 - Dépenses imprévues	0,00 €	20 596,93 €
6288 - Autres services extérieurs	368,75 €	400,00 €	TOTAL DEPENSES REELLES	461 844,80 €	492 454,93 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 703,61 €	6 100,00 €	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		
63512 - Taxes foncières	3 238,00 €	3 400,00 €	Libellé	C.A. 2021	Bud 2022
63513 - Autres impôts locaux	2 452,41 €	2 600,00 €	023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	147 690,00 €
637 - Autres impôts, Taxes & vers. assimilés	13,20 €	100,00 €	023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	147 690,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	141 362,98 €	149 680,00 €	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	147 690,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 886,87 €	2 100,00 €	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	461 844,80 €	640 144,93 €
6332 - Cotisations versées au FNAL	83,81 €	100,00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	6 193,29 €	0,00 €
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 551,79 €	1 700,00 €	RESULTAT CUMULE	208 382,35 €	0,00 €
6338 - Autres impôts,taxes&vers. assimilés sur rémunérations	251,27 €	300,00 €			

SEANCES DU CONSEIL



SECTION D'INVESTISSEMENT - CA 2021 ET BUDGET 2022 - DÉPENSES ET RECETTES

Libellé	C.A. 2021	Bud 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	32 179,07 €	70 481,42 €
10222 - FCTVA	24 613,94 €	800,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	7 565,13 €	22 682,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	46 999,42 €
13 - Subventions d'investissement reçues	12 762,00 €	77 238,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €
1323 - Départements	0,00 €	4 900,00 €
1325 - Matériel informatique Ecole	0,00 €	0,00 €
1325 - Défense Extérieure Contre l'Incendie	600,00 €	2 900,00 €
1325 - Annexe Mairie	0,00 €	35 200,00 €
13251 - GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €
1341 - CARO (Remb Pluvial RD 238)	12 162,00 €	28 338,00 €
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €
1341 - Rue de la Touche	0,00 €	0,00 €
1341 - Annexe Mairie	0,00 €	0,00 €
1341 - Défense Extérieure Contre l'Incendie	0,00 €	5 900,00 €
1342 - Amende de police	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	100 000,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros :	100 000,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	8 912,84 €
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €	2 325,00 €
2151 - Rue de l'église (Syndicat de Voirie Récup TVA)	0,00 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie	0,00 €	6 587,84 €
2152 - Rue de l'église (Syndicat de Voirie Récup TVA)	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles hors opérations	144 941,07 €	156 632,26 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	147 690,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	147 690,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 436,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	2 436,00 €	0,00 €
041 - opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
13251 - GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 436,00 €	147 690,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	147 377,07 €	304 322,26 €
001 - Excédent d'investissement reporté	46 161,85 €	0,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	46 161,85 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES CUMULEES	193 538,92 €	304 322,26 €

Libellé	C.A. 2021	Bud 2022
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00 €	46 999,42 €
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00 €	46 999,42 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	45 067,64 €	42 670,00 €
1641 - Emprunts en euros	31 064,35 €	28 180,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
168758 - GFP de rattachement	2 488,14 €	2 500,00 €
Effacement EP Beauguegard	7 674,64 €	7 680,00 €
Effacement FT Beauguegard	2 250,48 €	2 260,00 €
Effacement FT Beauguegard/Ridollères	1 589,03 €	1 600,00 €
Effacement EP Beauguegard/Ridollères	0,00 €	450,00 €
Effacement EP Peupliers	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 810,00 €	0,00 €
202 - Frais liés doc. Urbanisme&numérisation cadastre	210,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études : Défense Extérieure Contre l'Incendie	3 600,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	191 660,70 €	214 652,84 €
2111 - Terrains nus : Consorts ROSSIGNOL (Notaire)	1 423,84 €	0,00 €
2115 - Terrains bâtis : Maison 11 Rue des Ridollères (Notaire)	3 288,21 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements terrains	0,00 €	0,00 €
Parking "Bar-Epicerie"	10 488,00 €	0,00 €
Fleurissement et Aménagement Rue de l'Eglise/Rue de la Touche/RD238	1 440,60 €	3 500,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	5 395,80 €	0,00 €
Bungalow	70 260,77 €	33 248,23 €
Annexe Mairie(dont Honoraires)	1 795,20 €	0,00 €
Murette Ecole	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €	2 325,00 €
2151 - Rue de l'église (Syndicat de Voirie Récup TVA)	0,00 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie	0,00 €	6 587,84 €
2152 - Aménagement RD238 (part communale 30%)	67 051,42 €	149 870,74 €
Rue de l'église (Syndicat de Voirie Récup TVA)	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €
ENEDIS (Lotissement la Roserate)	25 135,34 €	0,00 €
Poteau incendie "Quartier La Croix" + Bâche incendie (Rue de l'Eglise)	8 121,03 €	0,00 €
2181 - Meulause d'angle	135,60 €	0,00 €
2181 - Meulause d'angle	135,60 €	0,00 €
2181 - Install. générales.agencement & aménagts divers	3 140,00 €	0,00 €
Nettoyeur Thermique	1 881,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	7 860,00 €	0,00 €
Guirlande Mairie	3 364,92 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES HORS OPERATIONS	240 538,34 €	304 322,26 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	240 538,34 €	304 322,26 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-93 161,27 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	-46 999,42 €	0,00 €



SUIVI DES TRAVAUX



Rue de la Croix

LA RD 238

RUE DE BEAUREGARD ET RUE DE LA CROIX

Le chantier est terminé, le Département a réceptionné les travaux le 16 mars 2022, les services techniques de la commune ont procédé aux plantations.

Le décompte final est inférieur aux prévisions, le montant total des travaux s'élève à 665 695,82 € HT. (La participation est calculée sur le HT)

La participation communale (30 %) est de 199 708,75 €.

Vient en déduction la partie pluviale, prise en charge par la CARO, soit 35 177,69 €.

Le coût réel pour la commune est donc de 164 531,06 € au lieu de 182 964,73 €.

Il faut rajouter les aménagements paysagers pour un montant de 4 259,15 €.



Rue de Beauregard



Carrefour Rues Beauregard - Gratte Chat



Carrefour Rues Beauregard - La Touche - Les fantonnières

LA SALLE ANNEXE

Les travaux sont terminés sauf les peintures extérieures. Le montant total des travaux réalisés s'élève à 117 084,42 € TTC.

Le département a accordé une subvention de 40 % sur le montant HT et la TVA sera récupérée sur l'exercice N+2.



LOTISSEMENT "LA ROSERAIE"

Le lotisseur privé "lotisseurs de l'ouest" a terminé la mise en place de la voirie provisoire et la pose des différents réseaux, cette première phase de travaux a permis la délivrance des permis de construire.

Les 13 lots ont obtenu leur permis et les constructions sont en cours.

LOTISSEMENT "LES HAUTS DU BOURG"

Le lotisseur privé "lotisseurs de l'ouest" a terminé la mise en place de la voirie provisoire et la pose des différents réseaux, cette première phase de travaux a permis la délivrance des permis de construire.

19 lots ont déjà obtenu leur permis sur un total de 32 lots. Les constructions ne vont pas tarder à démarrer.

LES PROJETS 2022

Les investissements prévus au budget 2022 concernent :

- les aménagements paysagers des rues de la Croix et de Beauregard (déjà réalisés)
- un ensemble informatique pour les écoles dans le cadre du plan de relance (subventionné à 70 %)

- la pose d'un poteau d'incendie au carefour de la Croix
 - la pose d'une bache incendie de 60 m³ rue de l'église
- Ces 2 derniers postes sont en attente de subventions (40 % DETR et 20 % du Département)
- les autres postes sont des programmes engagés en 2021 et terminés en 2022 (annexe mairie et aménagements RD 238)



ARTICLE 13

Je fais ma soupe maison = 0 déchet carton

En France, 8 foyers sur 10 consomment des soupes industrielles.

Entre formats en briques, déshydratées, fraîches, instantanées, surgelées, l'industriel s'érige en marchand de soupe face au consommateur !

Alors ne crachez pas dans la soupe, cuisinez-la !

Les bienfaits de la soupe maison

- Des qualités gustatives indéniables
- Bien moins calorique que l'industrielle (18 kcal contre 42 kcal)
- Bien plus légère en glucide que l'industrielle (0,9 g contre 6 g)
- Sans additif (comme les exhausteurs de goût)
- Sans conservateur
- On la sale à notre convenance
- Pas d'emballage à trier, à collecter et à recycler



Une soupe de légumes, c'est très facile à faire

Rien de plus simple à faire, et la base est souvent la même :

- Cuisez les légumes (de la même variété ou mélangés) dans un grand volume d'eau durant 20 à 30 minutes
- Assaisonnez la soupe
- Mixez les légumes et le bouillon pour obtenir votre soupe.

On ne compte plus les livres de recettes et les sites internet sur le sujet. Laissez s'exprimer le cuisinier ou la cuisinière qui sommeille en vous !

ARTICLE 14

Je donne, je troque ou je vends ce dont je n'ai plus besoin = 0 déplacement à la déchetterie et je rends service à quelqu'un

En 2020, plus de 145 000 passages ont été enregistrés sur les 8 déchetteries de la Communauté d'agglomération de Rochefort. Beaucoup d'objets pourraient cependant éviter d'être déposés. L'économie circulaire commence ici.



Voici quelques pistes de réflexion :

1 - Le don, un acte de générosité :

- Le net fourmille de sites de don. En quelques clics, vous aurez la solution !
- Les recycleries et zones de don : portées par des associations locales, venez y déposer les objets dont vous n'avez plus l'utilité. Ils feront le bonheur des autres

2 - Le troc, c'est se rendre service mutuellement :

- Sur internet, plusieurs sites proposent le troc
- Sur facebook, des groupes de troc ont émergé au niveau local

3 - La vente, parce qu'il n'y a pas de petites économies

- Ce n'est un secret pour personne, de nombreux sites permettent de faire de bonnes affaires sur internet...
- Les brocantes et les vide-greniers restent des valeurs sûres pour vider les étagères de vos armoires des objets qui les encomrent !

ARTICLE 15

Je composte mes biodéchets = moins de déchets dans ma poubelle grise

Notre poubelle grise est composée de 30 à 40% de biodéchets, c'est-à-dire de déchets de cuisine (préparations et restes de repas). Or, les biodéchets sont facilement valorisables chez soi.

On vous dit comment



INFORMATIONS UTILES

Compostage, mode d'emploi

- 1 - J'installe un composteur dans mon jardin
- 2 - Je dépose au fond, sur 10 cm d'épaisseur, de la matière carbonée : broyat de bois, paille ou feuilles mortes. A défaut, je dépose du carton marron déchiré en morceau
- 3 - Je vide mes biodéchets et je les étale
- 4 - Je recouvre d'une couche de broyat de bois, de paille, de feuilles mortes ou de carton
- 5 - Je remplis ainsi mon composteur en alternant les couches de biodéchets et de matières carbonées
- 6 - Au bout de 6 à 8 mois, je peux prélever mon premier compost en ouvrant la trappe inférieure de mon composteur
- 7 - J'utilise mon compost, riche en azote, pour repoter mes plantes, enrichir la terre de mon jardin, fertiliser mon potager !



Bons gestes et astuces

- Mon composteur n'accueille pas les os et les coquillages
- Je peux déposer les restes de viandes et de poisson, découpés en petits morceaux, pour faciliter leur dégradation
- Je coupe en deux les fruits à peau épaisse que je n'ai pas consommés (agrumes, pommes...) pour faciliter leur dégradation
- Je surveille le taux d'humidité à l'intérieur du composteur : ni trop sec, ni trop humide
- Je retourne le contenu de mon composteur lorsqu'il est plein : cela permet de mélanger les matières, d'aérer le compost et d'accélérer le processus de décomposition
- Je peux obtenir du broyat de bois en passant un coup de tondeuse sur les petites branches que j'ai coupées.

ARTICLE 16

J'achète des produits de saison = ils se conservent mieux

Il est important de privilégier les fruits et légumes de saison pour leur goût, mais aussi afin de réduire notre impact écologique.

<https://www.agglo-rochefortocéan.fr/annuaire-des-producteurs-locaux>

- Les magasins bios : soucieux de l'environnement, ils proposent des produits frais et locaux

1. Consommer de saison, c'est profiter de tous les bienfaits nutritionnels

L'hiver, c'est la saison des légumes riches en minéraux (poireaux, choux, épinards) et des agrumes pleins de vitamine C (mandarines, pamplemousses, clémentines).

L'été, c'est la saison des fruits et légumes gorgés d'eau : melons, tomates, courgettes, pastèques...

Autre avantage des fruits et légumes de saison : ils auront plus de chance d'avoir mûri au soleil et

seront donc plus savoureux que les fruits et légumes qui arrivent à maturité pendant le transport. Vous pourrez profiter ainsi du goût, des vitamines et de tous leurs bienfaits.

2 - Consommer de saison, c'est encourager les circuits courts

Il est préférable de privilégier les circuits courts afin d'avoir

moins d'impact polluant sur la planète. Petit tour d'horizon de l'offre locale proposée sur le territoire de la CARO :

- Les producteurs locaux : transportés

3 - Consommer de saison et local, c'est protéger l'environnement

• Lutter contre les transports polluants par avion et par bateau

• Eviter l'ingestion des produits chimiques qui recouvrent les fruits et légumes et permettant leur conservation lors de leur transport

• Lutter contre l'utilisation d'engrais chimiques sur nos terres agricoles



ARTICLE 17

Je fabrique mon déodorant = 0 emballage plastique

"Antistress", "Efficacité 96 heures", "Sans alcool", "Bio"... En stick, en bille, en spray, en crème... Pas l'objet de débat quant à leur innocuité pour la santé, malgré les précautions prises par l'industrie cosmétique, et que ces produits



sont générateurs d'emballages souvent en plastique...

Face à ces problématiques, la solution la plus sécurisante et la plus écologique reste de fabriquer soi-même son déodorant corporel maison !



Ingrédients et matériel nécessaires pour environ 150 ml de déodorant solide maison

- 100 g d'huile de coco première pression à froid issue de l'agriculture biologique
- 80 g de bicarbonate de soude alimentaire
- 55 g de maïzena ou d'arrow-root
- 15 gouttes d'huile essentielle de palmarosa
- un contenant avec couvercle (un bocal en verre par exemple)

Préparation du déodorant solide maison

1. Nettoyez votre plan de travail et stérilisez vos ustensiles et contenants
2. Faites fondre l'huile de coco au bain-marie
3. Ajoutez le bicarbonate et la fécule de maïs
4. Mélangez jusqu'à obtenir une texture pâteuse homogène
5. Retirez du bain-marie et ajoutez les huiles essentielles
6. Versez la préparation dans votre contenant et fermez le couvercle
7. Placez la préparation au frais pour

qu'elle durcisse

8. Mélangez de temps en temps pour éviter que le bicarbonate ne se dépose au fond du contenant

Utilisation du déodorant solide maison

Une fois prêt à être utilisé, le déodorant est assez dur. Appliquez-le sur vos aisselles avec votre doigt en prélevant un peu de produit grâce à un petit bâtonnet ou en faisant légèrement fondre la surface du déodorant avec votre doigt. L'huile de coco, qui donne sa texture solide au déodorant, devient liquide à partir d'une température ambiante de 25°C, tout en conservant ses propriétés. Pour maintenir une texture dure, conservez votre déodorant au frigo.

Astuce

Pour éviter les traces d'huile sur les vêtements, attendez quelques instants que le déodorant sèche après application puis retirez le surplus potentiel grâce à une serviette ou à un coton en tissu. Enfilez ensuite vos vêtements, et vous voilà paré(e) pour la journée !

Il existe de nombreuses recettes maison facile à réaliser que l'on trouve sur internet.

En voici un exemple parmi d'autres :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Les incinérations : le feu, un outil dangereux

Les incinérations de déchets végétaux et de déchets verts qui entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés sont interdites par la réglementation en vigueur

Il est prioritaire d'acheminer les déchets verts en déchetterie ou d'utiliser un système de compostage

très exceptionnellement

dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé que le brûlage, le maire peut donner une dérogation au demandeur en s'assurant du respect des règles suivantes :

- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage
- être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer
- moyen d'extinction à proximité immédiate
- respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent

Particuliers, propriétaires et ayants droit (pour leur propre compte et à titre non professionnel)

Produits d'origine végétale (taille de haie, tonte...)

Incinération interdite si possibilité d'éliminer en déchetterie ou possibilité de compostage

Dans des cas très particuliers dérogation possible par autorisation municipale (formulaire à retirer en Mairie)



INFORMATIONS UTILES

Permis de construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination.

Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et

forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

Hello Handicap : Le salon en ligne dédié aux personnes en situation de handicap en recherche d'emploi

Vous êtes en situation de handicap et vous recherchez un emploi ? Du 26 au 29 avril 2022, Hello Handicap a organisé un salon de recrutement 100 % digital dédié aux personnes en situation de handicap. Plus de 17 000 offres d'emploi y ont été proposées. Si vous n'étiez pas disponible en avril, Hello Handicap a prévu d'organiser le même événement du 25 au 28 octobre 2022.

Qui peut participer à l'événement et comment ?
Toutes les personnes reconnues comme travailleur handicapés (RQTH) en recherche d'un contrat d'alternance, d'un stage, d'un CDI ou d'un CDD.

Pour participer au salon :

Si vous possédez déjà un compte, saisissez votre identifiant et votre mot-de-passe pour accéder à votre compte ;

Si vous n'avez pas encore de compte, cliquez sur «

inscrivez-vous » et créez votre compte en suivant les étapes indiquées. Pour pouvoir finaliser votre inscription, vous devez fournir un CV au format (Word ou PDF). À savoir : Il n'y a pas de sous-titrage, de vélotypie ou de traduction en langue des signes française (LSF) disponible sur le site. Le site n'est pas compatible avec les lecteurs d'écran.

Qui sont les recruteurs et comment faire pour les contacter ?

Plus de 160 entreprises sont engagées pour recruter dans toute la France. Ainsi, vous avez accès à plus de 17 000 offres d'emploi. Vous pouvez vous rendre directement sur le site afin de prendre connaissance des entreprises concernées et chercher les offres qui vous conviennent.

Pour vous faire connaître auprès de ces entreprises, vous avez la possibilité de :

- Déposer un CV dans l'espace dédié ;
- Postuler à des offres d'emploi ;
- Passer des entretiens de recrutement par téléphone, par chat ou en présentiel si vous le souhaitez.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15623>

Réduction d'impôt pour frais de scolarité : comment en bénéficier ?

Les parents d'enfants scolarisés au collège, au lycée ou qui font des études supérieures ont droit à une réduction d'impôt pour frais de scolarité.

Pour en bénéficier, n'oubliez pas de mentionner le nombre d'enfants à votre charge qui poursuivent des études secondaires (au collège ou au lycée) ou supérieures dans votre déclaration de revenus !

Le montant de la réduction d'impôt est fixé à :

- 61 € par enfant au collège ;
- 153 € par enfant au lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel ;
- 183 € par enfant suivant une formation d'enseignement supérieur.

Pour bénéficier de cette réduction, vous devez mentionner dans votre déclaration, certaines informations sur chacun de vos enfants à charge qui poursuivent leurs études : nombre d'enfants scolarisés, nom et prénom de vos

enfants, nom de l'établissement, classe fréquentée par l'enfant scolarisé dans le secondaire.

Vous n'avez pas besoin de joindre le certificat de scolarité de l'enfant, mais vous devez le conserver en cas de demande de l'administration fiscale.

Sur votre déclaration en ligne, vous devrez indiquer ces frais dans la partie « Vos charges - Réductions d'impôt - Crédits d'impôt » à la rubrique « Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études » : cases 7EA (enfant au collège), 7EC (enfant au lycée) ou 7EF (enfant en enseignement supérieur) et indiquer le nombre d'enfants concernés.

Sur votre déclaration papier, vous devez indiquer ces frais sur le formulaire 2042 RICI, dans les mêmes rubriques et cases que sur celles du formulaire en ligne.

Pour tout savoir sur cette réduction d'impôt consultez la fiche d'information de Service-Public.fr Impôt sur le revenu - Frais de scolarité des enfants (réduction).

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15638>



Comment vous faire aider en cas de difficultés à remplir votre déclaration de revenus ?

La déclaration des revenus de 2021 a débuté le 7 avril 2022. Où indiquer les dépenses pour l'installation d'une borne de recharge de voiture électrique ? Les frais professionnels de télétravail ? Le montant d'un premier abonnement à un titre de presse ? Les revenus d'une location meublée ? Si vous êtes un peu perplexe sur les cases à remplir sur votre déclaration de revenus, il existe des solutions gratuites pour vous aider. Service-Public.fr en dresse la liste.

Contactez les impôts par téléphone ou la messagerie sécurisée de votre espace Particulier. Le numéro est indiqué sur votre avis d'imposition. Vous pouvez également appeler le numéro non surtaxé 0 809 401 401 disponible du lundi au vendredi entre 8h30 et 19h.

Vous pouvez si vous le souhaitez, passer par la messagerie sécurisée en vous connectant à votre espace Particulier du site impots.gouv.fr, en cliquant sur « Messagerie sécurisée » qui se trouve en haut à droite de la page. Vous pouvez poser votre question à un agent de l'administration fiscale.

Prendre un rendez-vous avec un agent de l'administration fiscale

Si vous avez un doute, un

changement important de situation au cours de l'année 2021, ou un problème important pour remplir votre déclaration de revenus, vous pouvez aussi prendre un rendez-vous avec un agent des Finances publiques. Dans ce cas, connectez-vous sur votre espace Particulier sur le site impots.gouv.fr, puis cliquez sur la rubrique « Contacts et RDV » en haut à droite de la page, puis cliquez sur « Prendre rendez-vous ».

Vous pourrez choisir entre un rendez-vous par téléphone, par visioconférence ou sur place, au guichet, et choisir le créneau disponible. Pour finaliser votre demande, vous devrez indiquer vos nom et prénom, votre numéro fiscal, un numéro de téléphone, et une adresse de courriel. Vous pourrez également modifier ou annuler votre rendez-vous si vous avez un empêchement.

Poser votre question à un expert-comptable

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des interrogations particulières pour remplir votre déclaration de revenus, les experts-comptables accompagnent les contribuables dans la déclaration de leurs revenus grâce à l'opération grand public Allô impôt. Les 19, 20, 23, 24 et 25 mai 2022 de 9h à 18h, des professionnels bénévoles vous renseigneront gratuitement au téléphone. Les 19 et 24 mai, deux nocturnes sont prévues jusqu'à 21h. Un numéro vert gratuit est à votre disposition ces jours-là : 0 800 06 54 32.

Source : <https://www.service-blic.fr/particuliers/actualites/A15628>

Les 6 jours de Trotinettes

La course se déroulera du 19 au 25 juin.

Les entraînements pour l'équipe de Beaugeay ont débuté le 4 avril à raison de 2 entraînements par semaine. Une semaine sur deux les enfants s'entraînent le lundi et jeudi et la semaine suivante le lundi et le vendredi. Les entraînements ont lieu à La Tour chemin de l'alambic de 18h à 19h.

Nous vous demandons d'être vigilants et de ralentir significativement à l'approche du groupe s'il vous plaît.

Nous avons 2 équipes puisque 10 enfants se sont inscrits : Les 6ème sont représentés par Ugo, Gladys et Enora ; les CM2 par Arthur, Louis, Maxime, Vincent, Antide, Andy, et Walid.

Ils comptent sur vous pour venir les encourager lors des différentes étapes :

Dimanche 19 juin à SAINT-AGNANT (Prologue) à 10h30

Lundi 20 juin à ÉCHILLAIS à 18h30

Mardi 21 juin à LA GRIPPERIE / SAINT-JEAN-D'ANGLE à 18h30

Mercredi 22 juin à SAINT-NAZAIRE (Contre la montre par équipe) à 18h30

Jeudi 23 juin à CHAMPAGNE à 18h30

Vendredi 24 juin à SOUBISE à 18h30

Samedi 25 juin à BEAUGEAY (Contre la montre individuel) à 15h





La PAROLE aux ENFANTS

Tous à l'eau!!!



Nous sommes partis faire 8 séances de voile avec nos deux animateurs Vincent et Jérôme. Sur une voile il y a une écoute (la corde), une voile, une coque, une dérive et un gouvernail. Surtout quand on tournait il fallait faire très attention à ne pas se prendre la bôme dans la tête !!!!
Pour ceux qui ne savent pas la bôme c'est ce qu'il y a en dessous de la voile. Au lac on faisait voile toute la journée mais à la mer que l'après-midi. On naviguait sur des optimistes et il y avait un dériveur.

Antide CM2

La voile tu connais ?

Au début ça n'a pas été si simple, on pouvait se mettre à deux ou tout seul. Ils nous ont donné des parcours. En même temps trois élèves et un adulte pouvait monter à bord d'un dériveur «sorte de grand voilier». Lundi et mardi nous étions dans le lac de Port-des-Barques. Jeudi et Vendredi nous sommes partis de Port-des-Barques à l'île Madame en zodiac, puis nous avons navigué sur l'île Madame en voile, ils nous ont détachés en mer à l'île Madame.

Mais vous devez sûrement vous demander qu'est-ce qu'un optimiste?

Un optimiste c'est un bateau à voile constitué d'un écoute de voile (corde qui sert à tirer sur la voile pour la gonfler), un gouvernail (sorte de bâton qui sert à se diriger), il y a la livarde, le bôme et le mât (ils servent tous à maintenir la voile) ensuite il y a la dérive (qui sert à ne pas dériver) et pour finir il y a la coque (qui sert à protéger le bateau)!!! Et nous remercions tous Vincent et Jérôme pour leurs supers cours.



Emma et Maëlie CM2

Avec la voile, on est "optimiste" !!

Avec l'optimiste on ne s'ennuie pas!

Il y avait un grand voilier qui s'appelle le «Dériveur». Avec l'optimiste, nous devons remonter avec «le vent de face».

Grâce à des bouées qui étaient installées par les animateurs nous devons faire un parcours en triangle et des fois on devait essayer de trouver un autre parcours sans s'aider des bouées. Notre première séance était assez mouvementée avec les rafales de vent, et l'après-midi c'était le contraire. Plutôt calme. Nous avons appris à démonter l'optimiste ensuite, nous avons rangé le matériel (le gouvernail, la dérive, le hale-bas et la voile que nous avons appris à bien plier). Quelques élèves sont

tombés à l'eau mais ils ne se sont pas fait mal ! en résumé on a passé une super semaine en voile!

Aubane et Valentine CM2



NON au harcèlement



On a fait un film pour en parler et le groupe Alésia, Lexane, Lorenzo R, Théo et Maxime a chanté et la maîtresse a fait un bon montage. Notre film a été fait avec nos doigts...et le rendu est impressionnant ! Nous avons adoré les monteurs du décors : Maël, Emma, Valentin, Aubane...le décor était très réaliste !! On s'est bien amusé et on a finalement gagné au niveau académique !!! Attendons les résultats au niveau national...fin mai !!!

Léxane, Loenzo A, Maël et Alésia CM2





Haïkus composés en plein air par les élèves de CM1



Le haïku est un petit poème japonais qui évoque des petits moments du quotidien ou des éléments de la nature et des saisons. Il faut respecter le nombre de syllabes sonores (5 à la première ligne, 7 deuxième ligne et 5 à la dernière). Les élèves ont été inspirés par le paysage sonore et visuel du marais lors d'une sortie de proximité, au début du printemps, vers la Taillée de la Salle. Pas toujours besoin de prendre un car pour changer d'air et découvrir....

Les trèfles à quatre feuilles, la pluie c'est désagréable, j'adore la nature **Maëlys**

J'aime la nature, J'ai adoré la sortie, La nature est belle **Mahé**

On a vu un frêne, on a vu la ferme de loin, on voit le ciel bleu **Manon**

Les gouttes scintillent, les roseaux sont vraiment doux, le lierre grimpe haut **Ambre P.**

Nous sommes assis, nous travaillons doucement, les oiseaux sont beaux **Otto**

Les fleurs, les cigognes, les plantes et les végétaux, tout ça c'est très beau **Ella**

Le marais est beau, on est tous assis par terre, c'est intéressant **Leïna**

J'adore la nature, aller devant le marais, avec la maîtresse **Célia**

Les marais sont verts, les animaux du marais, les élèves travaillent **Louise**

Roseaux à balais, de la biodiversité, il y a des tiques. **Maëlle**

Tout le monde vient, on est assis sur des pierres, tout le monde écrit **Louis**

Les nuages sont beaux, les oiseaux sont très jolis, le marais aussi **Loïc F**

Le coton c'est beau, les gouttes d'eau c'est magnifique, le soleil brille trop **Jimmy**

Je m'amuse beaucoup, les magnifiques marguerites, il y a de l'herbe **Lilian**

Mon chat est très beau, le chat adore jouer et manger, il est adorable !!! **Ambre S.**



Toujours à propos du marais mais vu d'un peu plus haut.... La classe participe au projet « Habiter le marais », proposé par la CARO aux écoles situées dans le périmètre du marais de Brouage : chaque classe peut ainsi bénéficier de deux sorties avec ou sans transport et animation par divers partenaires. Pour Beaugeay, ce sont le Syndicat mixte de Brouage et Nature Environnement 17, qui accueillera les CM1 à la Réserve naturelle de la Massone début juin.

L'histoire de la Tour de Broue

On est allés visiter la Tour le lundi 11 Avril. On a appris l'Histoire de la Tour de Broue : maintenant, on sait que la Tour a été détruite car elle ne servait plus à rien et elle n'a pas été détruite à la guerre comme on le croyait au début. Le sommet de La tour est à plus de 60 mètres. Aujourd'hui elle a plus de mille ans ; elle est très vieille!!! La tour a été construite au XIème siècle ; le seigneur voulait que la tour soit très très haute, pour qu'on le respecte plus et il voulait aussi une grande gloire ! J'ai apprécié de connaître l'histoire de la tour de Broue, ainsi que Xavier et Anita (le personnel du Syndicat Mixte de Brouage). Merci à Catherine (notre cantinière).

Ce que j'ai adoré le plus, c'est quand j'ai vu, par une paire de jumelles, Simone la cigogne nourrir ses petits les cigogneaux.

Il n'y a plus de marais salant aujourd'hui mais il y a des marais agricoles. C'était la meilleure sortie de la période 4.



Le dessin représente la tour et Simone la cigogne.

Maëlys D. (rédactrice) et Ambre Solano (illustratrice) CM1





La PAROLE aux ENFANTS

LE BIATHLON le sport qui décoiffe



Nous avons fait du tir à la carabine laser vendredi 15 avril 2022 et une course d'orientation. Chaque équipe a commencé les activités :

- Le groupe a fait du tir à la carabine (biathlon) et le groupe 2 de la course d'orientation (learn'o) avec des balises GPS. Les carabines étaient (et sont toujours) des carabines à infrarouge (comme celles utilisées aux jeux paralympiques !!). Et les groupes ont fait 1H30

MIN d'activités et ont tourné et les moniteurs s'appellent (cette fois ce n'est pas du passé) Pascal et Eddy. Le parcours d'orientation était avec des doigts électroniques qu'on mettait dans des balises avec des chiffres et des animaux. Il y avait différentes cartes à choisir : facile, moyen et difficile.



Merci à Pascal, Eddy (qui ont organisé les ateliers) et Romain (employé Sivos)

Où sont les œufs ??

A mon école on a fait pâques... L'après-midi du jeudi 14 avril nous avons fait pâques en anglais donc nous avons des phrases (voici des exemples) : The egg is in the fridge.

The egg is next to the oven. The egg is between the two windows...

Nous devions trouver un œuf avec un numéro et on devait le ramener à Maria pour avoir notre œuf.

Arthur D, Arthur FR et Jélyes



400ème anniversaire de Molière !



400 ans déjà !! Pour fêter ça, on a fait une reconstitution de certaines de ses pièces..

Au début de janvier, les élèves de CM2 de Beaugeay ont récité des extraits des pièces les plus connues de Molière : Chaque enfant devait apprendre une phrase ! Comme dans le malade imaginaire, le bourgeois gentilhomme, Amphitryon, Tartuffe, Misanthrope, L'Avare, Don Juan...qui comprend comme citations :

« Au voleur, au voleur ! A l'assassin, au meurtrier ! », « Donnez-moi un bâton tout à l'heure ! » ou encore « Le malade prend l'avis du médecin et le médecin prend la vie du malade »

Théo, Noa et Lorenzo R



Le projet THEA des élèves de CM2

Venez percer le secret d'Anatole et Alma dans les coulisses des CM2... Peut-être la plupart d'entre vous n'aime pas le théâtre...mais savez vous vraiment ce que c'est ?

Tout d'abord, nous voulons remercier les intervenants de l'OCCE et du théâtre qui nous aident à monter le projet Théa. Les séances commencent par des échauffements : gérer ses émotions,

travailler en équipes, marcher ensemble à différentes vitesses...

Nous allons vous parler du projet d'Anatole et Alma (sans spoiler)...c'est l'histoire que nous avons lue et que nous devons mettre en scène (enfin juste un extrait !!) : Alma petite fille de 4 ans et Anatole 6 ans, se rencontrent sur la plage et.... Nous avons bien aimé l'idée de ce projet et nous aimons le faire



Quentin, Chloé et Andy CM2

VOS ASSOCIATIONS



L'association présentera le spectacle des enfants, fruit d'une année de cours et cette saison sans interruption espérons jusqu'en juin. Il aura lieu le **vendredi 10 JUIN 2022** à 19 heures à la salle des fêtes. La séance est publique. Nous y tiendrons une buvette. Venez voir et participer à nos activités. MERCI !

LES COURS... rappel
Sous la houlette de **CHRISTINE DREANO**
Brevet d'état
Enfants
Mardi deux créneaux
17H30-18H15/18H15-19H
Adultes
Mardi
19H-20H
Semaine paire 20H-21H
Mercredi
Semaine impaire 9H30-10H30
Jeudi
9h30-10h30
L'inscription peut intervenir à tout moment dans l'année

La date de la randonnée Semi-nocturne prévue à l'agenda de décembre 2021 le **11 JUIN** a été avancée au **samedi 14 MAI** pour cause d'occupation de la salle des fêtes par le bureau de vote. Cette année deux parcours : un de 5 kms et un de 10 kms avec repas par étapes. *Il est probable que « le Beugeatin » paraîtra après la tenue de la manifestation ou après la clôture des inscriptions ...*
De fait, nous ne manquons pas de remercier toutes les Beugeatines et Beugeatins qui auront bien voulu participer à la randonnée : manifestation qui permet de faire vivre l'association et d'offrir aux Beugeatins des cours de qualité aux petits comme aux grands... Espérons que le succès de la rando nous permettra de faire perdurer l'association



BEAUGEAY RANDONNEE PEDESTRE SAMEDI 14 MAI 2022

- 2 Parcours fléchés d'environ 5 et 11 kms
- Avec repas par étapes
- Départ échelonné entre 18h et 19h à la salle des fêtes de Beaugeay
- Randonnée maintenue en cas de pluie

TARIF : Adulte/Enfant : 15€

Se munir de : Couverts (cuillère, assiette, verre) / Gilet fluo



Inscription à retourner accompagnée du paiement **Avant le 9 MAI 2022**

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA MARCHÉ
Renseignements et réservations auprès de :

- Mme BRUNET Sandrine,
6 Rue des Fantonniers 17620 BEAUGEAY (06.49.51.78.49)
- Mme RENAUD Anne,
38 Rue du Petit Village 17620 BEAUGEAY (05.46.83.36.01)
- Mme BOLLENGIER Virginie,
12 Allée des Peupliers 17620 BEAUGEAY (06.62.10.87.78)

Inscription et paiement en ligne :



BEAUGEAY

Fête des Voisins

Cette animation est soutenue par la Municipalité de Beaugeay

ANIMEZ VOTRE QUARTIER
EN ORGANISANT UNE FÊTE DES VOISINS

une surprise pour chaque quartier organisateur

Vendredi
20 MAI 2022
A partir
de 19 H 00

INFOS et INSCRIPTIONS
Mairie de BEAUGEAY
Mail : mairic.beaugeay@wanadoo.fr

APE Beaugeay - Moëze - Saint Froult

L'association des parents d'élèves a organisé le 2 avril une soirée Jeux en collaboration avec "La grosse boîte" de Rochefort. Les familles ont ainsi pu découvrir et tester de nombreux jeux durant un peu plus de 2h. A la suite de cela, il a été proposé une soirée galettes et crêpes sucrées. Le tout s'est déroulé dans une ambiance festive, et les enfants nous ont même fait la surprise d'organiser un petit spectacle improvisé !





DATES A RETENIR

La chasse aux oeufs de Pâques

Dimanche 17 avril pour Pâques, la commission Sports et Loisirs a organisé une chasse aux oeufs pour les enfants de la commune. Les cloches se sont montrées généreuses et les enfants nombreux compte tenu du beau temps. La chasse s'est déroulée dans la prairie face à la mairie. Les enfants ont pu récupérer des oeufs en plastiques (moins sensibles aux rayons du soleil) pour les échanger contre des petits lapin en chocolat !



agenda

Samedi 7 mai 2022
Soirée Beaugéatine
Organisé par le comité des fêtes

Samedi 14 mai 2022
Randonnée semi-nocturne
Organisée par Sports pour Tous

Samedi 14 Dimanche 15 mai 2022
Festival Baskets et Fourchettes
Organisées par Trait d'union intercommunal
Place Robert Chatelier à Soubise

Vendredi 20 mai 2022
Fêtes des voisins par quartier
Soutenue par la Municipalité de Beaugeay

Mardi 31 mai 2022
Théâtre "Saint-Félix, enquête sur un hameau français"
Proposé par Trait d'union intercommunal
au théâtre de la Coupe d'Or

Vendredi 10 juin 2022
Spectacle des enfants
Organisée par Sports pour Tous
Salle des fêtes de Beaugeay

Du 19 au 25 juin 2022
Les 6 jours des trottinettes
Proposés par Trait d'union intercommunal
Samedi 25 juin
Etape à Beaugeay

Jeudi 14 juillet 2022
Sardinade
Organisé par le comité des fêtes

Samedi 3 septembre 2022
Eclade de moule
Organisé par le comité des fêtes